



N° 3 – AVRIL 2026

INFORMATIONS STATISTIQUES

INDICE GENEVOIS DES PRIX À LA CONSOMMATION : RÉSULTATS 2025 – VUE D'ENSEMBLE

En 2025, l'indice genevois des prix à la consommation (IGPC) progresse légèrement. La variation annuelle moyenne (rapport entre l'indice moyen de 2025 et celui de 2024) s'établit à + 0,2 %.

Cette variation est le produit de plusieurs évolutions divergentes.

Parmi les plus importantes, les hausses des prix du groupe *restaurants et hôtels* (+ 2,2 %) ainsi que du *loyer*

du logement (+ 1,9 %) sont partiellement compensées par les reculs des prix de *l'énergie* (- 9,1 %) et des *transports* (- 1,6 %).

Les prix des *biens* se replient (- 1,7 %) tandis que ceux des *services* augmentent (+ 1,2 %). Parmi les biens, les *biens durables* (- 2,1 %) connaissent la baisse la plus marquée.

Indice genevois des prix à la consommation

Décembre 2025

Canton de Genève

| | Pondération, en % | Variation annuelle moyenne, en % |
|--|----------------------|-------------------------------------|
| Groupe de dépenses | | |
| Alimentation et boissons non alcoolisées | 11,0 | - 0,6 |
| Boissons alcoolisées et tabacs | 2,5 | 1,0 |
| Habillement et chaussures | 2,3 | - 0,2 |
| Logement et énergie | 29,6 | 0,7 |
| Loyer du logement | 24,1 | 1,9 |
| Énergie | 3,0 | - 9,1 |
| Équipement ménager et entretien courant | 2,9 | - 1,2 |
| Santé | 15,7 | - 0,9 |
| Transports | 8,4 | - 1,6 |
| Communications | 3,1 | 0,5 |
| Loisirs et culture | 7,6 | 0,9 |
| Enseignement | 0,8 | 3,3 |
| Restaurants et hôtels | 10,2 | 2,2 |
| Autres biens et services | 5,7 | 0,3 |

| | Pondération, en % | Variation annuelle moyenne, en % |
|--------------------------------------|----------------------|-------------------------------------|
| Genre de biens ou de services | | |
| Biens | 34,4 | - 1,7 |
| Biens non durables | 24,0 | - 1,8 |
| Biens semi-durables | 4,4 | - 0,6 |
| Biens durables | 6,0 | - 2,1 |
| Services | 65,6 | 1,2 |
| Services privés | 55,6 | 1,4 |
| Services publics | 10,1 | 0,0 |

Origine des biens et services

| | | |
|---------------------------------|------|-------|
| Biens et services du pays | 79,6 | 0,6 |
| Biens et services de l'étranger | 20,4 | - 1,3 |

| | | |
|-----------------------|--------------|------------|
| Indice général | 100,0 | 0,2 |
|-----------------------|--------------|------------|

Source : Office fédéral de la statistique / Office cantonal de la statistique

RENCHÉRISSEMENT SOUS-JACENT ET INFLATION IMPORTÉE

En 2025, le renchérissement annuel moyen s'établit à + 0,2 %. C'est la cinquième année de suite qu'il est positif. Cependant, il s'agit d'une hausse relativement limitée après des variations annuelles moyennes particulièrement élevées ces dernières années en raison de la reprise économique post-Covid et des effets de la guerre en Ukraine sur les prix des biens liés à l'énergie en particulier.

Le *renchérissement sous-jacent*, qui exclut l'énergie, les carburants ainsi que certains produits alimentaires frais et saisonniers, dont les prix sont volatils, s'établit à + 0,6 %, soit une variation supérieure à celle de l'indice global. Cet écart indique que les biens et services exclus du *renchérissement sous-jacent* ont exercé un effet modérateur sur l'inflation, une configuration classique lors de périodes de turbulences géopolitiques. Ces cinq dernières années, l'inflation globale avait systématiquement dépassé le *renchérissement sous-jacent*. Il faut remonter à 2020, et la déflation provoquée par la pandémie¹, pour retrouver une situation similaire à celle de 2025.

Les *biens et services* qui ont modéré l'inflation sont en grande partie importés. Les prix des *biens et services de l'étranger* ont ainsi reculé de 1,3 % en 2025 (voir graphique G-01). Ce repli s'explique en grande partie par la dynamique du franc suisse. Devise historiquement perçue comme valeur refuge, le franc suisse tend à s'apprécier lorsque les marchés internationaux sont sous tension : un franc plus fort rend mécaniquement les importations en dollars ou en euros moins chères.

En 2025, la politique commerciale des États-Unis a constitué le principal facteur à l'origine de ces perturbations. Les moments charnières remontent à mars et avril 2025, lorsque l'administration américaine a annoncé l'instauration de droits de douane pour la plupart de ses partenaires commerciaux, dont la Suisse. Cette annonce a déclenché une appréciation du franc. Sur l'ensemble de l'année 2025, le franc a augmenté d'environ 14 % par rapport au dollar (voir graphique G-02).

La politique commerciale des États-Unis a également fait craindre un ralentissement mondial de la demande, qui a pesé sur les cours des produits pétroliers : le prix du baril de Brent, qui s'établissait autour de 74 dollars la semaine précédant les annonces d'avril, a fléchi pour atteindre 65 dollars dans les jours suivants, son niveau le plus bas depuis 2021. De janvier à mai 2025, le baril de Brent est ainsi passé d'environ 82 à 64 dollars, soit une chute de plus de 20 %. Cette baisse s'est répercutée sur les prix du *mazout* et de l'*essence*. L'indice des *produits pétroliers* a reculé de 4,2 % entre janvier et mai et de 4,9 % en moyenne annuelle.

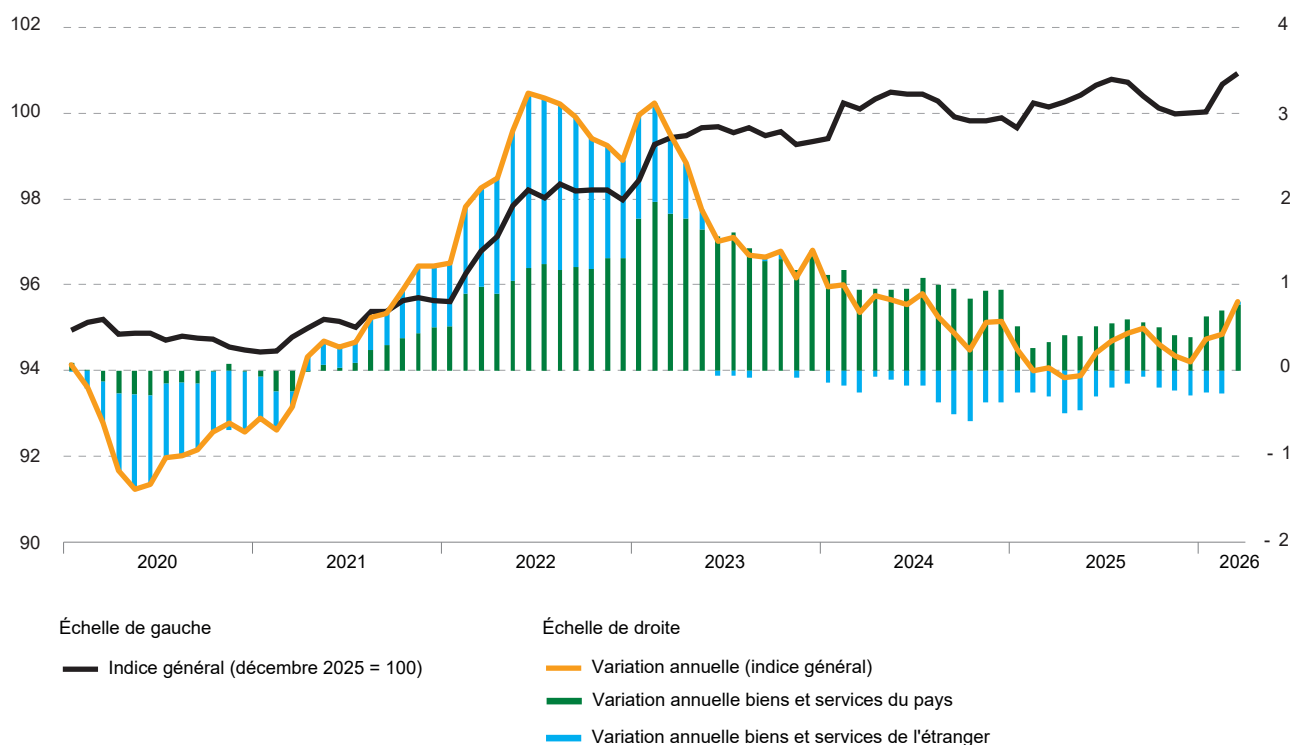
Le second événement international ayant perturbé les cours du pétrole en 2025 est la guerre de douze jours menée par Israël contre l'Iran, en juin. Le prix du baril de Brent a progressé de 17 %, passant d'environ 64 dollars à 75 dollars. Cet événement s'est notamment ressenti dans l'indice des *produits pétroliers* avec une augmentation de 1,9 % entre juin et juillet 2025, la plus forte de l'année 2025. Cette hausse est toutefois restée temporaire et le prix du pétrole a reculé pour atteindre environ 63 dollars en décembre, niveau le plus bas depuis près de cinq ans.

Dès fin février 2026, avec le début de la guerre au Moyen-Orient et la fermeture du détroit d'Ormuz, les prix du pétrole ont explosé : le prix du baril de Brent a atteint 100 dollars début mars avant de culminer à près de 120 dollars en fin de mois, soit une hausse de 85 % par rapport aux niveaux précédents la guerre. L'indice des *produits pétroliers* a alors enregistré une progression mensuelle record de 10,7 % en mars 2026.

¹ Voir la publication détaillée : [Évolution de l'indice genevois des prix à la consommation de 2020 à 2024](#)

Indice, en points

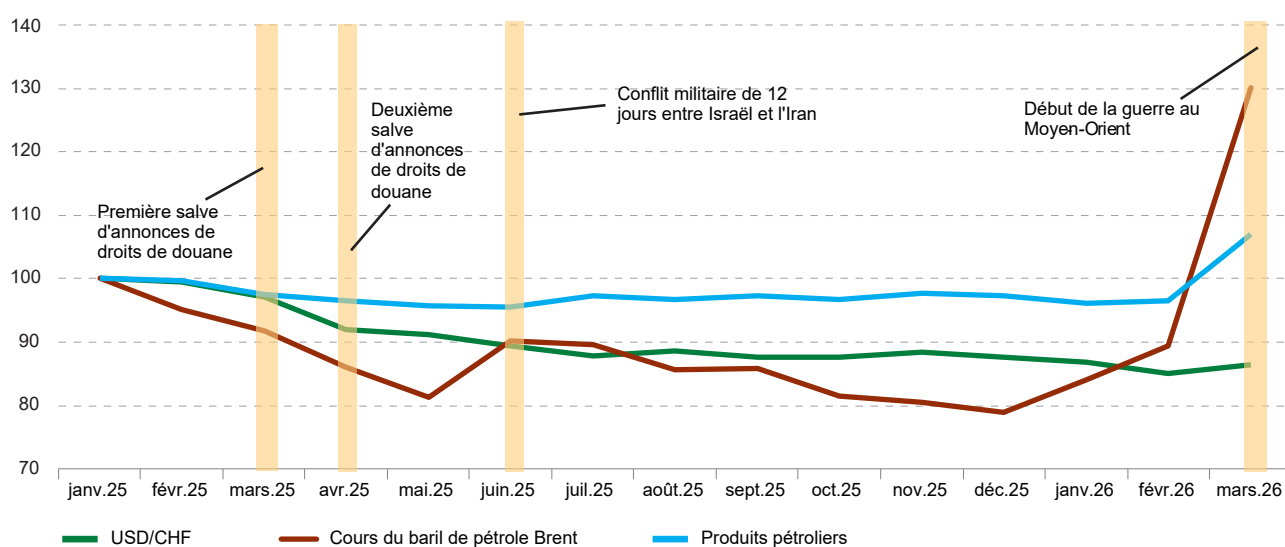
Variation annuelle, en %



Guide de lecture

La variation annuelle de l'indice des prix à la consommation (rapport entre l'indice d'un mois donné d'une année et l'indice du mois correspondant de l'année précédente, courbe orange) est décomposée en distinguant l'effet exercé par les *biens et services du pays* (barres en vert) de celui exercé par les *biens et services de l'étranger* (barres en bleu).

Indice en points (janvier 2025=100)



Source : OFS / OCSTAT - Indice des prix à la consommation, BNS - Cours du franc suisse, FRED - Cours du pétrole Brent

ÉVOLUTION PAR GROUPE DE DÉPENSES

Du côté des hausses

En 2025, le *loyer du logement*, qui représente environ un quart (24 %) du panier de l'indice genevois des prix à la consommation, progresse de 1,9 % en moyenne annuelle. Il exerce l'effet le plus marqué sur l'indice global. Cette hausse reflète en grande partie les mécanismes d'indexation de loyer. En effet, à Genève, les loyers peuvent être ajustés sur la base de deux critères principaux : l'évolution de l'indice des prix à la consommation (généralement l'indice suisse) et celle du taux d'intérêt de référence. Or, l'inflation post-Covid a été marquée (+ 2,5 % en 2022, + 1,9 % en 2023) et le taux d'intérêt de référence avait atteint un pic à 1,75 % en décembre 2023, ouvrant la porte à des augmentations de loyer. Bien que l'inflation ait depuis lors ralenti et que le taux d'intérêt de référence soit retombé à 1,25 %, ces ajustements ne sont pas automatiques et prennent effet avec un certain décalage. En 2025, ce sont donc encore les effets des hausses de 2022 et 2023 qui impactent les loyers.

Par ailleurs, le taux de vacance à Genève atteint 0,34 % en 2025 son niveau le plus bas depuis 2012, traduisant une pénurie persistante de logements disponibles qui exerce une pression sur les loyers.

Les prix du groupe *restaurants et hôtels* s'accroissent de 2,2 % en 2025, notamment sous l'effet de la revalorisation des salaires minimaux imposée par la Convention collective nationale de travail (CCNT), entrée en vigueur dès février 2025.

Du côté des baisses

Les prix de l'*énergie* fléchissent de 9,1 %, à la suite des diminutions de prix des *produits pétroliers* et de l'appréciation du franc suisse évoquées précédemment.

À cela s'ajoutent des baisses tarifaires décidées par les Services industriels de Genève (SIG). Les SIG ont abaissé les tarifs de l'*électricité* de 12 % dès janvier 2025 et les tarifs du *gaz* de 11 % à partir d'octobre. Ces diminutions résultent de la détente du marché de l'énergie après la crise énergétique de 2022 liée à la guerre en Ukraine. Ces deux effets ont contribué aux baisses mensuelles les plus marquées pour l'indice de l'*énergie* en 2025, avec des reculs de 6,5 % en janvier et 2,7 % en octobre. Le fléchissement des prix de l'*énergie* en 2025 reste cependant mesuré par rapport aux hausses massives observées entre fin 2021 et fin 2024 (+ 39,8 % entre décembre 2021 et décembre 2024).

En 2025, les prix des transports enregistrent une baisse moyenne annuelle de 1,6 %, sous l'effet principal des replis des prix des voitures (- 2,4 %), du *carburant* (- 3,6 %) et des *transports aériens* (- 1,7 %). Le renforcement du franc conjugué au recul des prix des produits pétroliers a joué un rôle déterminant dans cette évolution.

La baisse de 1,2 % en moyenne annuelle des prix du groupe *équipement et entretien ménager* s'inscrit dans un processus de correction, déjà engagé en 2024, après deux années de hausses relativement importantes : + 4,3 % en 2022 et + 2,2 % en 2023. Les prix des *meubles de maison* contribuent le plus fortement à l'évolution de ce groupe, avec un recul de 3,1 % en moyenne annuelle. Ces biens, majoritairement importés, sont confrontés à une double exposition aux prix des *produits pétroliers* : via les matières premières dont ils sont composés (plastiques, résines, textiles synthétiques) et via les coûts de transport international. De plus, ils bénéficient également de l'impact du franc fort sur les importations.

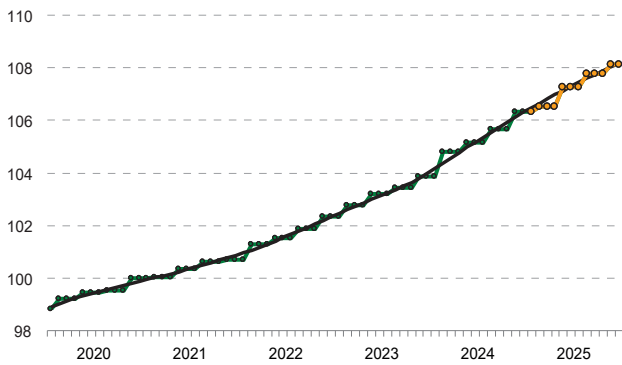
Les prix de la *santé*² continuent leur baisse structurelle en 2025, avec une variation annuelle moyenne se fixant à - 0,9 % sous l'effet des prix des *médicaments* (- 2,0 %) et des *prestations médicales* (- 2,2 %). Ces diminutions interviennent dans le cadre du contrôle des prix de la santé effectué par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Dans l'*alimentation* (- 0,9 % en moyenne annuelle), la baisse est principalement imputable aux *légumes frais et champignons*, aux *fruits frais*, aux *poissons frais* et aux *conserves de poisson*, ainsi qu'à la *volaille*, à l'*huile d'olive* et au *pain*. Ces évolutions de prix traduisent également une certaine correction après les hausses importantes de 2022 (+ 1,5 %) et 2023 (+ 4,7 %).

Les graphiques G-03 à G-10 illustrent les indices par groupe de dépenses. Théoriquement, chaque indice peut être décomposé en trois composantes, à savoir la tendance-cycle, la composante saisonnière et la composante irrégulière. L'indice représenté par la courbe bleue (2020 à 2024) et orange (2025) montre les effets cumulés de ces trois composantes. La tendance-cycle (courbe noire), qui fait abstraction des effets saisonniers et des chocs temporaires, illustre l'évolution de l'indice dans le moyen terme.

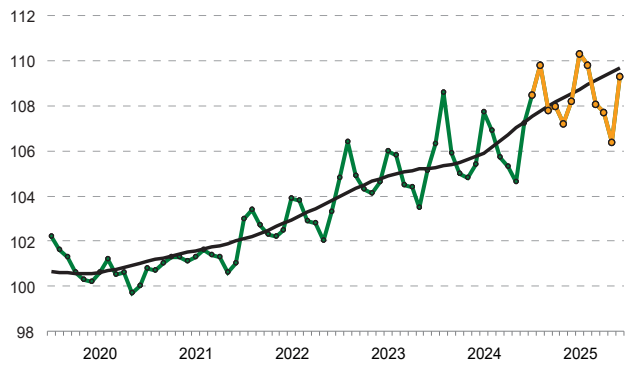
² Les primes d'assurance-maladie ne sont pas prises en compte dans l'IGPC car elles représentent des transferts financiers obligatoires qui sont restitués aux ménages sous forme de prestations d'assurance en cas de maladie. Voir méthodologie : [IGPC - Méthodologie](#).

Loyer du logement, depuis 2020 (1) G - 03
Indice, en points

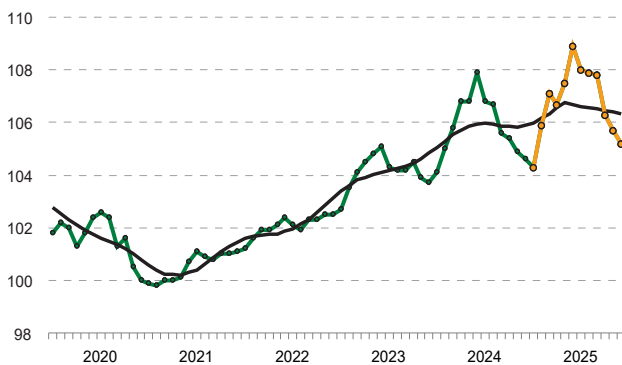


(1) Les loyers sont relevés en février, mai, août et novembre. L'indice est maintenu stable durant les autres mois.

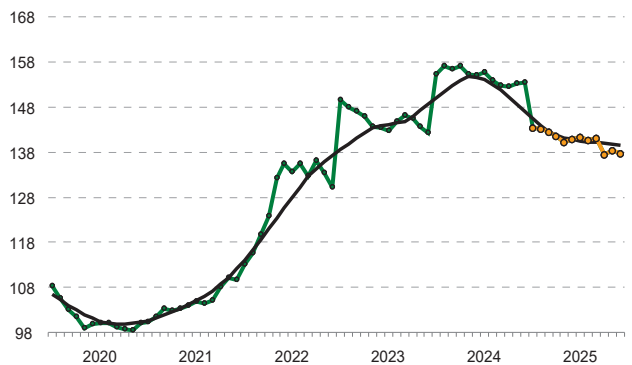
Restaurants et hôtels, depuis 2020 G - 04
Indice, en points



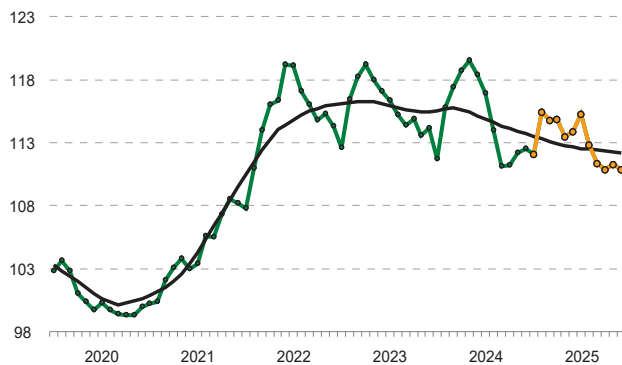
Loisirs, sport et culture, depuis 2020 G - 05
Indice, en points



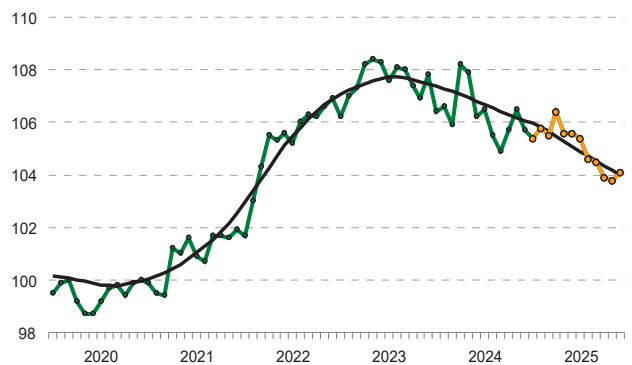
Énergie, depuis 2020 G - 06
Indice, en points



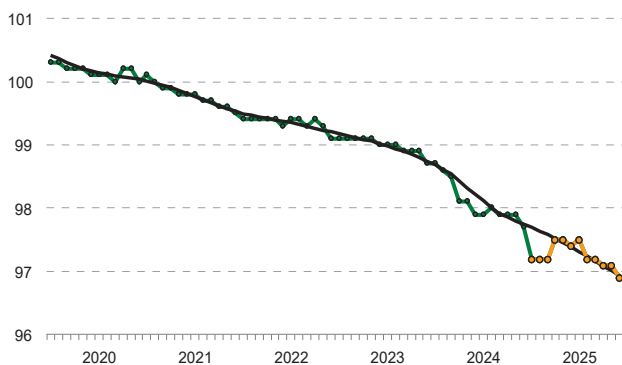
Transports, depuis 2020 G - 07
Indice, en points



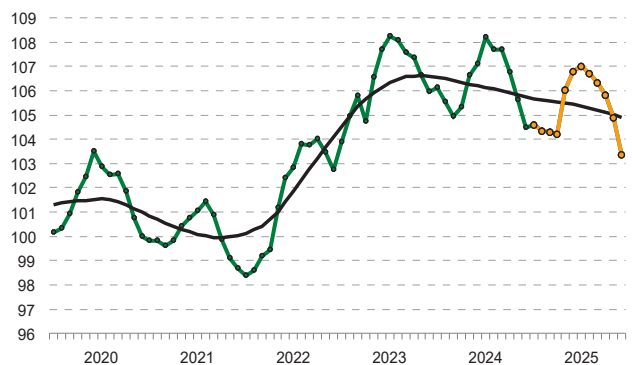
Équipement et entretien ménager, depuis 2020 G - 08
Indice, en points



Santé, depuis 2020 G - 09
Indice, en points



Alimentation, depuis 2020 G - 10
Indice, en points



—●— Indice (base 100 = décembre 2020) — Tendence-cycle —●— Résultats 2025

Source : OFS / OCSTAT - Indice des prix à la consommation

PONDÉRATIONS 2026 ET COMPARAISON AVEC LA SUISSE

Afin de tenir compte des changements dans les habitudes de consommation des ménages, la pondération des postes de dépenses de l'indice des prix à la consommation (IPC) est actualisée chaque année depuis 2001. La période de référence pour la pondération est décembre de l'année t-1 (par exemple en 2026, la période de référence est décembre 2025).

À partir de 2021, la pondération de l'indice genevois est établie à partir des données cantonales de l'enquête sur le budget des ménages (EBM), permettant ainsi à l'indice de mieux refléter les spécificités de consommation propres à Genève.

La révision de l'indice de décembre 2025 (voir encadré) a entraîné des évolutions significatives dans la structure du panier-type. Les méthodes de calcul des pondérations ont été ajustées en conséquence.

Le *loyer du logement* représente le poste de dépenses dont le poids genevois diffère le plus fortement du poids suisse : 19,1 % à Genève, contre 14,9 % à l'échelon suisse (voir les graphiques G-11 et G-12). Cela s'explique par le fait que le niveau de loyer est plus élevé dans le canton de Genève que dans l'ensemble de la Suisse.

Les pondérations se sommant à 100, cette différence de 4,2 points de pourcentage comprime mécaniquement la part des autres postes de dépenses. Les écarts observés entre Genève et la Suisse ne traduisent donc pas nécessairement des différences dans les habitudes de consommation, mais plutôt un effet de compensation.

Le groupe *loisirs, sport et culture* occupe une place plus importante dans le panier suisse que genevois. Cet écart s'explique en partie par les dépenses consacrées aux *jeux de hasard*, sensiblement plus élevées pour les ménages suisses que pour les ménages genevois.

Le groupe *restaurants et hôtels* est lui aussi plus important dans le panier national. Cet écart tient principalement aux dépenses d'*hébergement*, plus fortes au niveau suisse qu'à Genève. Par ailleurs, si les *repas en restaurants et cafés* pèsent proportionnellement plus dans le panier genevois, les *boissons dans les restaurants et cafés* occupent une part plus importante dans le panier national.

L'*énergie* pèse plus dans le panier genevois que dans le panier national. Cet écart s'explique principalement par les dépenses liées à l'*électricité*, mais également à celles liées au *mazout* et, dans une moindre mesure, au *gaz*.

Enfin, les *transports* affichent un poids supérieur dans le panier national. Cet écart s'explique principalement par l'ampleur des dépenses liées à l'achat et à l'entretien de *voitures*, nettement plus élevées à l'échelle suisse qu'à Genève, reflétant le caractère urbain du canton.

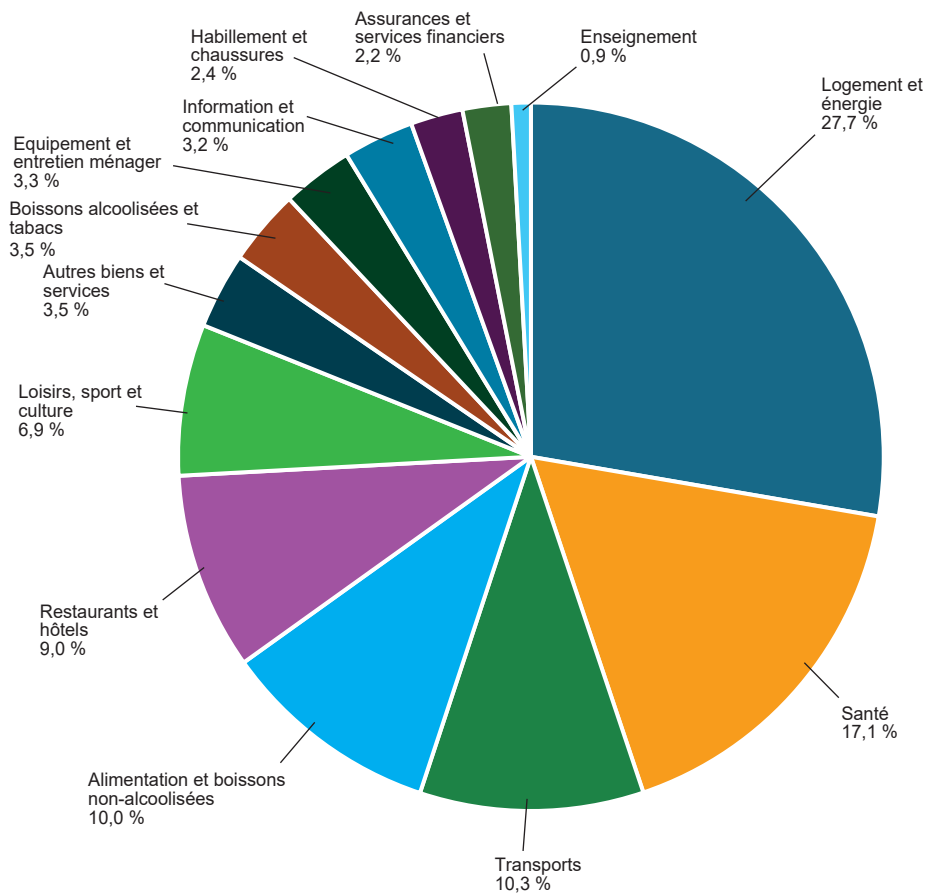
La révision de l'indice de décembre 2025

L'indice des prix à la consommation fait l'objet de révisions quinquennales menées par l'Office fédéral de la statistique (OFS), conformément au rythme instauré en Suisse depuis 2005. Ces révisions visent à refléter l'évolution des modes de consommation et s'appuient sur la nomenclature internationale COICOP des Nations Unies, qui harmonise le classement des dépenses des ménages.

La révision de décembre 2025, en vigueur depuis janvier 2026, est la plus importante depuis mai 2000. Elle s'aligne sur la version 2018 de la COICOP et introduit plusieurs changements structurels majeurs :

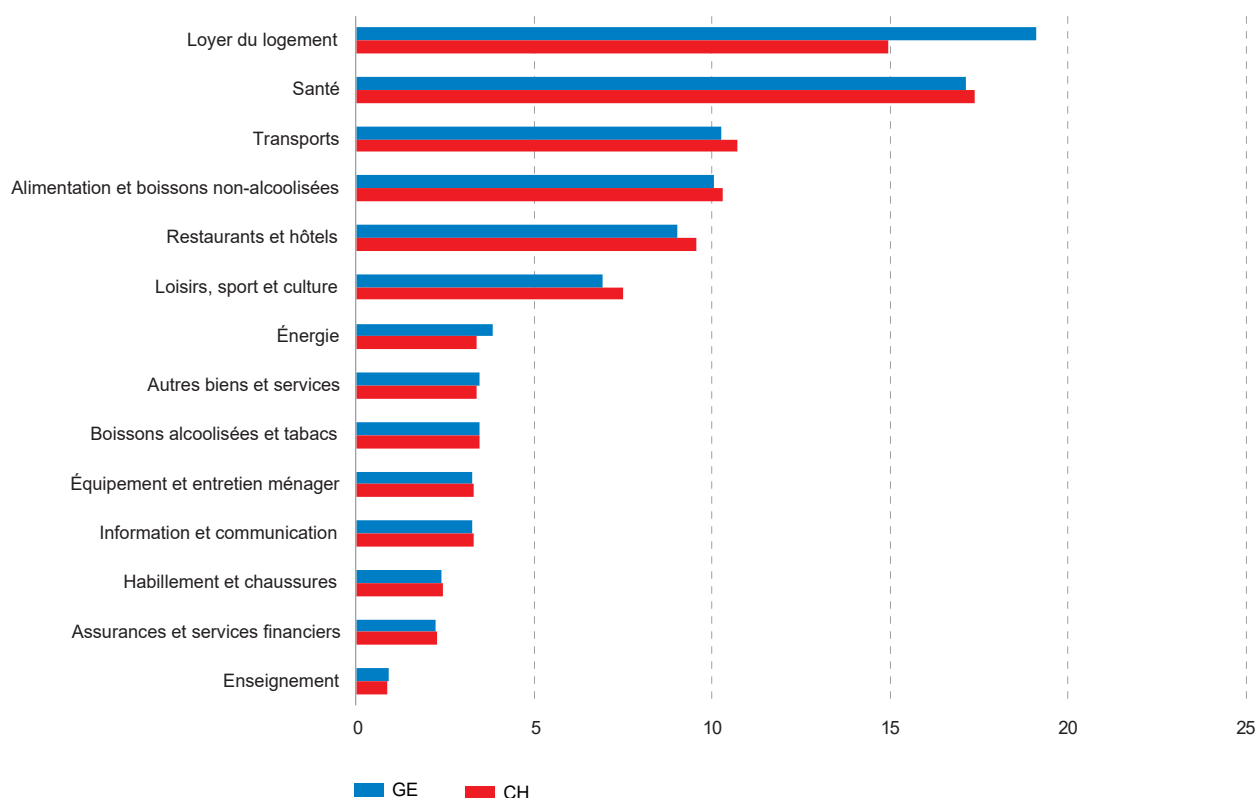
- A) Un nouveau groupe de dépenses : le panier-type passe de 12 à 13 groupes principaux, avec l'introduction du groupe *assurances et services financiers*, issu d'une scission du groupe *autres biens et services*.
- B) Un nombre de postes élargi : les postes de dépenses passent de 429 à 572, intégrant notamment le *lait végétal*, les *frais de livraison*, les *services funéraires*, les *camping-cars*, l'*électricité pour les bornes de recharge publiques des véhicules* et les *soins de longue durée en EMS*.
- C) Des postes supprimés : notamment la *téléphonie fixe* et les *téléchargements* disparaissent du panier.

En %



Source : OFS / OCSTAT - Indice des prix à la consommation

En %



Source : OFS / OCSTAT - Indice des prix à la consommation

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

- Indice genevois des prix à la consommation : http://www.ge.ch/statistique/domaines/aperçu.asp?dom=05_02
- Indice suisse des prix à la consommation : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/prix/indice-prix-consommation.html>